REGLEMENT

PRÉLIMINAIRE

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci.

1 - LIEU, DATE ET NATURE DE LA MANIFESTATION

Cette manifestation se déroulera le dimanche 18 octobre 2026 à partir de 10 heures. Elle regroupe une épreuve de marche ouverte à tous. Le départ se situe place de l'église à Pontaubault et l' arrivée place de l'église (si pluie cour de l'école) à Pontaubault. L'engagement solidaire sera proposé pour les personnes qui souhaitent soutenir l'association bénéficiaire mais ne participeront pas à l'événement le 18 Octobre 2026.

2 - ORGANISATION

La manifestation « La Rose Pontaubaltaise » est organisée par une équipe de 7 personnes et le club de l'Amitié avec le soutien de partenaires et de nombreux bénévoles. Les inscriptions ainsi que les dons spontanés seront intégralement reversées à l'Association Roses en Baie (Manche)

tel : 06.64.81.28.25 mail : irenegeorgin@neuf.fr

tél : 06.31.14.12.01 mail : agnes.quinton@wanadoo.fr

3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La marche est ouverte à tous, gratuit jusqu'à 13 ans. Les personnes à mobilité réduite peuvent participer ainsi que les goélettes. Les enfants devront être accompagnés d'un adulte.

La marche ne nécessite pas la présentation d'un certificat médical.

Le nombre de participants est limité à 250.

Marche : 12 €. La clôture des inscriptions est fixée au : 17 octobre 2026 sur le site Adéorun et 18 octobre sur place.

– Dossards :

Le retrait des chasubles se fera à la salle des associations(si pluie) ou place de l'église (si beau temps) dimanche 18 octobre à partir de 8h45 .

– Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non participation.

4 - ASSURANCE

Responsabilité civile : L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile.

5 - RÈGLES SPORTIVES

A – limites horaires

Le temps maximum alloué pour l'épreuve est de 2h00. Passé ce délai, les participants (es) seront considérés comme hors manifestation, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

6 - RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement solide et liquide sera proposé au milieu et à l'arrivée de la marche.

7 - SÉCURITÉ ET SOINS

A – Parcours

Circuit de 6 à 7 Kms spécialement aménagé au départ place de l'église à Pontaubault sur des voiesvertes et ouvertes à la circulation.

B – Les secours

L'assistance médicale est assurée conjointement par une équipe de bénévoles ayant le brevet de secouristes. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite. Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

9 - DROIT À L'IMAGE

De par sa participation, les participants (es) renoncent à tout droit personnel à image et autorisent l'organisateur ainsi que les ayant-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.

10 - FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

11 - ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

12 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à la marche ROSE PONTAUBALTAISE vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.
